

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 23

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« avis conforme »,

le mot :

« accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel